



Date de présentation au Comité de mise en œuvre : _____

Révision : Juin 2008

La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 dans Nicolet-Yamaska



GRILLE D'ANALYSE

--- Projet local ---

NOM DU PROJET : _____

RÉSUMÉ DU PROJET :

POINTS FORTS / POSITIFS :

POINTS FAIBLES / À AMÉLIORER :

RECOMMANDATIONS :

1- ÉVALUATION GÉNÉRALE DU PROJET

Ce projet correspond au genre d'initiatives recherchées dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 dans Nicolet-Yamaska.	/2
Il rencontre un ou plusieurs enjeux et défis généraux de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014.	/1
1. Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées <input type="checkbox"/>	
2. La mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales <input type="checkbox"/>	
3. La recherche de modèles propres au milieu rural <input type="checkbox"/>	
4. Une contribution au développement durable <input type="checkbox"/>	
5. Une réponse à la mondialisation des marchés <input type="checkbox"/>	
6. Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales <input type="checkbox"/>	/2
Il cible un ou plusieurs enjeux et défis plus spécifiques à Nicolet-Yamaska.	
7. Mobiliser la population en regard du développement des communautés et du territoire <input type="checkbox"/>	
8. Favoriser le leadership des élus pour le développement de leur communauté et du territoire <input type="checkbox"/>	
9. Améliorer les services de proximité de chacune des communautés et du territoire <input type="checkbox"/>	
10. Réduire l'exode des jeunes et favoriser leur retour <input type="checkbox"/>	
11. Assurer le renouvellement et l'accroissement de la population du territoire <input type="checkbox"/>	/5
12. Attirer / retenir la main-d'œuvre et favoriser la relève des entreprises <input type="checkbox"/>	
13. Préserver et développer les attraits et potentiels du territoire <input type="checkbox"/>	
Il concerne directement un ou plusieurs enjeux, axes, besoins, défis, orientations, priorités, etc., spécifiques à la ou les communautés concernées selon leurs visions de développement et/ou la connaissance qu'en a ce comité.	
- <input type="checkbox"/>	
- <input type="checkbox"/>	
Remarques :	Sous-total : /10

2- ÉTAT ET QUALITÉ DE LA MOBILISATION DU MILIEU

La mobilisation a débuté et le comité de développement local est constitué.	/1
Le comité de développement local est actif et représentatif du milieu.	/4
La population du milieu a été bien informée des démarches en cours et au moins une consultation publique d'importance en lien avec le Pacte rural 2007-2014 a été réalisée.	/5
Le milieu a complété sa mobilisation, défini sa vision d'avenir et déposé son plan de développement, lequel a reçu une appréciation favorable de la MRC.	/5
Remarques :	Sous-total : /15

3- QUALITÉ DU DOSSIER SOUTENANT LA DEMANDE

Le projet est bien présenté, les informations fournies sont claires, adéquates, précises et complètes, incluant au plan des dépenses et du financement.	/5
Le promoteur démontre que son projet est cohérent avec les résultats de la mobilisation en cours / complétés et la vision de développement du milieu.	/5
Remarques :	Sous-total : /10

4- FAISABILITÉ DU PROJET ET CAPACITÉ DE LE RÉALISER DANS LES 12 À 18 PROCHAINS MOIS

Le promoteur est suffisamment avancé dans la planification de son projet pour que la demande de financement soit analysée par ce comité.	/5
Le promoteur montre clairement qu'il a la capacité de le réaliser et / ou qu'il a établi les partenariats nécessaires à sa réalisation.	/5
Le financement du projet est assuré ou suffisamment avancé et aucun obstacle majeur ne risque de retarder ou faire avorter le projet.	/5
Remarques :	Sous-total : /15

5- IMPORTANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

La nécessité du projet est très largement reconnue et appuyée par le milieu.	/5
Il va aider un organisme ou un groupe cible important pour celui-ci.	/5
Le projet aura un apport significatif pour le milieu (survie ou addition d'un service, nouvelles infrastructures, solution d'un problème important, etc.).	/5
Remarques :	Sous-total : /15

6- NÉCESSITÉ DES FONDS DU PACTE RURAL 2007-2014 POUR RÉALISER LE PROJET

Le promoteur a fait les efforts nécessaires pour obtenir des fonds en provenance d'autres sources/provenances potentielles pour ce type de projet.	/5
Les fonds du Pacte rural sont fort probablement essentiels à sa réalisation.	/5
Remarques :	Sous-total : /10

7- RESPECT DES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Quant aux organismes admissibles.	/5
Quant aux dépenses admissibles.	/5
Remarques :	Sous-total : /10

8- RETOMBÉES ET ENJEUX POUR LE MILIEU

Retombées structurantes pour le développement du milieu avec impacts économiques, sociaux, communautaires, etc., prévisibles.	/5
Contribution directe à solutionner une problématique majeure le confrontant (démographie, survie de l'école, services de proximité, main-d'oeuvre, etc.).	/5
Ça favorise la participation citoyenne, l'engagement ou la prise en charge par le milieu de son développement, etc.	/5
Remarques :	Sous-total : /15

9- GROUPES CIBLES TOUCHÉS

Ensemble de la population de la ou des communautés concernées.	/5
Plus particulièrement les jeunes et/ou les familles et/ou les aînés.	/5
Remarques :	Sous-total : /10

TOTAL DES POINTS ACCORDÉS :	/110
------------------------------------	-------------

Remarques :

RECOMMANDATION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

DÉCISION ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MISE EN OEUVRE

<input type="checkbox"/> De 80 à 110 points : Projet admissible et structurant, accepté aux fonds du Pacte rural 2007-2014 dans Nicolet-Yamaska	<input type="checkbox"/> De 55 à 79 points : Projet admissible et accepté, bien que moins structurant <input type="checkbox"/> ou Projet admissible et accepté, la communauté n'ayant pas complété sa mobilisation <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> De 0 à 54 points : Projet non admissible <input type="checkbox"/> refusé <input type="checkbox"/> transféré <input type="checkbox"/> ou encore... décision reportée, le temps de laisser la communauté compléter sa mobilisation <input type="checkbox"/> ou décision reportée pour d'autres raisons <input type="checkbox"/>	Notes :
Date de l'avis de décision : _____			
Aide totale accordée : \$ _____ 1 ^{ère} tranche : \$ 2 ^e tranche : \$ 3 ^e tranche: \$			
Date de la remise de l'aide accordée : 1 ^{ère} tranche : 2 ^e tranche : 3 ^e tranche :			
Si transfert à une autre ressource : _____			

INFORMATIONS ET PIÈCES MANQUANTES OU À DEMANDER

- **Documents à fournir par le promoteur en lien avec le projet :**
 - Formulaire de présentation de projet avec les informations imprécises ou manquantes suivantes : _____
 - _____
 - Résolution du conseil municipal / de bande pour la priorité accordée au projet et l'appui fait à la demande.
 - Résolution désignant la ou les personnes autorisées à agir au nom du promoteur.
 - Lettres / résolutions de confirmations des partenaires financiers : _____
 - _____
 - Plan d'affaires ou document de présentation détaillée du projet.
 - Autres documents : _____
 - _____
- **Documents généraux à fournir par un OBNL ou une coopérative :**
 - Lettres patentes (charte) ou numéro d'enregistrement de l'organisme.
 - Règlements de l'organisme.
 - Derniers états financiers.
- **Documents à fournir par le Comité de développement local, le Conseil municipal ou de Bande :**
 - Résolution datée de l'année en cours, désignant ou confirmant le comité de développement local.
 - Résolution du comité de développement pour la priorité accordée au projet et la demande d'aide financière.
 - Plan de développement de la communauté¹.
 - Résolution d'acceptation du plan de développement par le Conseil municipal / de bande.
- **Autres informations, documents ou pièces justificatives à fournir :**
 - _____
 - _____

¹ Pour un projet local, le *Plan de développement* de la communauté est requis obligatoirement à partir du 1^{er} avril 2010 ou encore avant pour bénéficier de la deuxième tranche de 45 000 \$ des *Fonds locaux* accessibles à une communauté.